



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 18 JANVIER 2022

L'an deux mil vingt deux, le dix-huit janvier à 18h le Conseil municipal de Naintré, dûment convoqué par le Maire, s'est réuni, salle Eugène Guillon, en *session ordinaire*, sous la présidence de Monsieur Christian MICHAUD, Maire.

Réf : TS/MBM

Effectif légal du conseil municipal : 29
Nombre de conseillers en exercice : 29

Présents : 21
Pouvoirs : 6
Absents : 2

Date de la convocation : 11 janvier 2022

PRÉSENTS: MICHAUD Christian, CHALLOT Dominique, BARBOTTIN Lydie, MINEREAU Jean-Romuald, MUSCAT Yvette, BIOTTEAU Dany, CHAPUT Clément, GOLA Odile, DUFFAULT Laurent, GAUTHIER Guillaume, GABIGNON Christophe, GOHIER Monique, BARREAULT Mireille, CROC Bertrand, VERDUZIER Kévin, LECOQ Monique, MASSONNEAU Bruno, SULLI Bruno, DEBIAIS Viviane, ROYER Freddy, POISSON Jean-François.

REPRÉSENTÉS PAR POUVOIR :

DUFFAULT Tetyana représentée par L DUFFAULT
DESIRE Thierry représenté par Y MUSCAT
DESIRE Valérie représentée par Y MUSCAT
DELPHIN Caroline représentée par C MICHAUD
BEUGIN Valérie représentée par D BIOTTEAU
BEUNEL Philippe représenté par L BARBOTTIN

ABSENTS : Christine PIAULET, Nadia ROBIN

Secrétaire de séance : Yvette MUSCAT

DELIBÉRATION N°13

Rapporteur : Yvette MUSCAT

OBJET : SUBVENTION A L'ENTREPRISE A BUT D'EMPLOI LE RESSORT - TERRITOIRE ZERO CHOMEUR LONGUE DUREE

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que depuis 2018, les communes de Cenon-Sur-Vienne, Colombiers, Scorbé-Clairvaux, Naintré et Thuré se sont **solidairement associées pour le portage politique du projet Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée.**

Par délibération du 31 août 2021, le Conseil Municipal a apporté son soutien au projet notamment sur le plan financier et matériel dans les limites raisonnables des finances locales.

En novembre 2021, le territoire a obtenu son habilitation.

Par courrier du 22 décembre 2021, l'Entreprise à But d'Emploi (EBE) le Ressort **sollicite une subvention d'amorçage** de la part des communes concernées. Grand Châtelleraut va contribuer à l'EBE à hauteur de 250 000 €.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le versement d'une subvention à hauteur de 1,66€ par habitant. La commune de Naintré comptant 6060 habitants au 1^{er} janvier 2022, **le montant de la subvention s'établit à 10 059,60€.**

Cette contribution est unique et exceptionnelle afin d'encourager l'EBE qui :

- bénéficie aux habitants du territoire éloignés durablement de l'emploi ,
- contribue à encourager le développement durable et l'autonomie alimentaire,
- permet de redynamiser certaines zones d'activités.

La participation financière ne sera pas reconduite et n'engage pas la responsabilité de la commune sur les résultats de l'entreprise. La commune n'a qu'un rôle d'accompagnateur du projet.

Cette aide vient en supplément :

- d'une enveloppe de 10 000€ HT pour les prestations de service suivantes :
 - embellissement des cimetières
 - ramassage des poubelles de ville pour lesquelles la commune a répondu à un appel à projet afin de se doter de poubelles à deux bacs pour l'amélioration du tri sélectif sur le territoire.
- de locaux mis à disposition gracieusement de juin 2019 à mars 2022 soit 34 mois X 200 € = 6800 €.

Considérant que les crédits seront inscrits au budget 2022,
Considérant la demande de subvention d'amorçage de l'EBE le Ressort,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

- décide d'attribuer une subvention à l'Entreprise à But d'Emploi le Ressort d'un montant de 10 059,60€ ;
- charge M le Maire des démarches nécessaires à cet effet.

VOTE

UNANIMITÉ

Publication en mairie le :
Christian MICHAUD, Maire de Naintré, peut certifier,
sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet
acte,
le

